

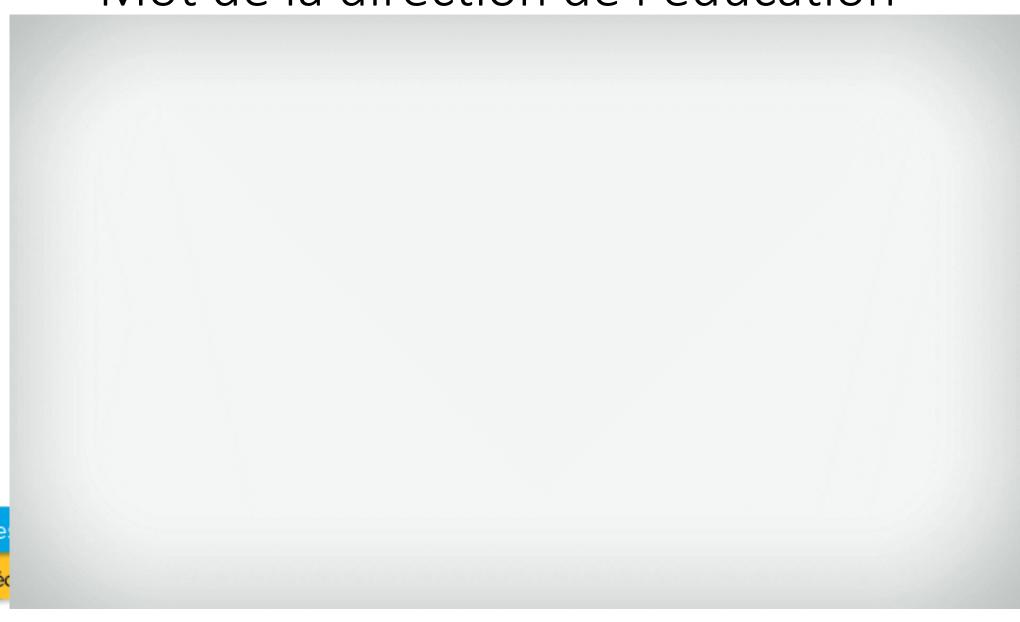


Agenda

- Mot de la direction de l'éducation
- Valeurs et code de vie de l'école
- Personnel de l'école
- Maternelle et jardin d'enfants
- Cycle primaire (1^{re} à la 3^e année)
- Cycle moyen (4^e à la 6^e année)
- Programmes et services
- Enseignement de l'anglais English
- Sorties éducatives en français
- Clubs et activités parascolaires

Les écoles Viamonde

Mot de la direction de l'éducation



Valeurs, HAHT et code de vie de l'école

- Amitié
- Courage
- Honnêteté
- Vérité
- Humilité
- Sagesse
- Respect

- Utilisation du Français
- Fiabilité
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Esprit de collaboration
- Sens de l'initiative
- Autorégulation

Les écoles Viamonde

Personnel de l'école

- Concierge
- Secrétaire
- Bibliotechnicienne (3jours)
- É.P.E, Aide-enseignante, Éducatrice Spécialisée
- Enseignantes spécialistes (EED, ALF, Arts, Éducation physique)
- Enseignantes titulaires (Mat-6^e année)
- Direction

Les écoles Viamonde



Bienvenue à la maternelle

- Activités
- Promenade en autobus
- T-Shirt d'école
- Livre à colorier

Les écoles Viamonde

Arrivée en septembre 2020

- Lettre ou courriel envoyé aux familles pour connaître le nom de l'enseignante.
- Information pour savoir quoi envoyer à l'école avec votre enfant.
- Lettre ou courriel de FrancoBus pour connaître l'endroit et l'heure de l'embarquement et du débarquement de votre enfant.
- Un endroit de rencontre bien identifié pour l'arrivée de votre enfant (à l'extérieur ou à l'intérieur)
- Laisser partir votre enfant avec son enseignante. ©

Horaire de la journée

- 9 h 00 : Arrivée des autobus
- 9 h 10 : Entrée des élèves dans l'école
- 9 h 15 à 11 h 15 : 2 blocs de 60 minutes
- 11 h 15 à 12 h 00 : Dîner et récréation
- 12 h 00 à 14 h 00 : 2 blocs de 60 minutes
- 14 h 00 à 14 h 45 : collation et récréation
- 14 h 45 à 15 h45 : 1 bloc de 60 minutes
- 15 h 45 : Départ des élèves.

Les écoles Viamonde

Maternelle et jardin d'enfants

Journée Typique

- 9 h 15 à 11 h 15
- Mini-leçon au tapis (10 à 15 minutes). Les élèves ont ensuite le choix de jouer dans les centres d'apprentissage ou de manger une collation. Ceci travaille l'autorégulation (HAHT) car l'enfant décide quand il a faim.
- 11 h 15 à 12 h 00 : Dîner ouvert et récréation à l'extérieur
- 12 h 00 à 14 h 00
- Gymnase/arts (30 minutes chacun). À 13 h 00, les élèves participent à des activités calmes d'apprentissage (Littératie ou numératie)
- 14 h 00 à 14 h 45 : Collation et récréation à l'extérieur
- 14 h 45 à 15 h 45
- Un petit repos de 15 minutes, une mini-leçon au tapis, préparer les sacs et partir à la maison.

Les écoles Viamonde

Maternelle et jardin d'enfants (suite) • Exemples d'une mini-leçon

- Lire une histoire
- Parler de leur fin de semaine
- Chanter des chansons
- Expérience de sciences
- Pratiquer la reconnaissance de lettres, chiffres, les prénoms...

Maternelle et jardin d'enfants (suite) • Centres d'apprentissage

- Cuisine, maison, magasin (travailler l'imagination)
- Construction (mathématiques et l'imagination)
- Bac sensoriel (motricité fine, travail les 5 sens)
- Centre de mathématiques (sens du nombre)
- Centre de bricolage (favorise la créativité)
- Centre de lecture/casse-tête (dans un endroit calme) (favorise la reconnaissance des lettres)

Maternelle et jardin d'enfants (suite) • Centres d'apprentissage

- Cuisine, maison, magasin (travailler l'imagination)
- Construction (mathématiques et l'imagination)
- Bac sensoriel (motricité fine, travail les 5 sens)
- Centre de mathématiques (sens du nombre)
- Centre de bricolage (favorise la créativité)
- Centre de lecture/casse-tête (dans un endroit calme) (favorise la reconnaissance des lettres)
- 9 h 15 à 11 h 15 : Enseignante/ÉPE font des activités avec les élèves pendant ce bloc de temps. Par exemple : faire la cuisson, faire la pâte à modeler, la peinture, des bricolages, etc...
- 12 h 00 à 14 h 00 : Pendant le deuxième bloc l'enseignante/ÉPE prend des petits groupes d'élèves pour travailler des habiletés. Par exemple: reconnaissances des lettres ou des chiffres, pratiquer à écrire leurs noms, pratiquer à lire (jardin) etc...

Cycle primaire (1 à 3)

• Journée typique

- Littératie
- Communication orale
- Lecture nivelée (GB+), enseignement explicite, lecture partagée, guidée, autonome.
- Bibliothèque
- Écriture
- Numératie
- Enseignement explicite, matériel de manipulation, (concret, semi-concret, symbolique, en mots)
- Spécialistes (EED, ALF, Éducation physique/santé, Arts, APQ)

Cycle moyen (4 à 6)

• Journée typique

- Littératie
- Communication orale
- Lecture nivelée (GB+), enseignement explicite, lecture partagée, guidée, autonome.
- Bibliothèque
- Écriture
- Numératie
- Enseignement explicite, matériel de manipulation, (concret, semi-concret, symbolique, en mots)
- Spécialistes (EED, ALF, Éducation physique/santé, Arts, APQ)

Programmes et services

- EED (enseignante-ressource (technologie d'aide), aide-enseignante, éducatrice spécialisée
- ÉPE (éducatrice de la petite enfance)
- ALF (actualisation linguistique en français)
- PAJE (maternelle-jardin)
- Équipe de santé mentale (T.S., É.S.T.)
- Garderie (avant-après l'école)
- Eureka (SOS Devoir)
- Animation culturelle (spectacles)

Les écoles Viamonde

Notre communauté francophone de Simcoe



csviamonde.ca





Enseignement de l'anglais - English

- À partir de la 4^e année les élèves reçoivent environ 200 minutes d'anglais par cycle de 5 jours.
- Comme l'apprentissage du français, ils apprennent à :

- Bien communiquer (présentation formelle et informelle)
- Bien lire (cercle de lecture) Lecture partagée, lecture guidée, lecture autonome.
- Bien écrire (divers textes prescrits pour leur année d'étude)

Sorties éducatives en français

- spectacles, cinéma, théâtre
- chorale
- journée franco-ontarienne (25 septembre)
- Manoir Georgian
- École secondaire Le Caron
- Tournois sportifs avec d'autres écoles francophones
 - (badminton, ballon-chasseur, soccer, hockey sur glace)

activités parascolaires

- Course de fond
- Piste et pelouse
- Ballon-volant
- Ballon-panier
- Lancer libre
- Soccer
- Ping-pong

- Mini sticks
- Hockey balle
- Hockey sur glace
- Curling
- Badminton
- Ballon chasseur
- Terry Fox

Les écoles Viamonde

Clubs

- Chorale
- Bricolage
- Éco-École
- D'échec
- Brigadiers
- Club de cuisson

Les écoles Viamonde

Admissibilité aux écoles francophones Ayant droit

- Admission d'élève dont le parent, tuteur ou tutrice est un ayant droit selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. En résumé, un enfant a droit à une éducation en langue française si un des parents, tuteurs ou tutrices est citoyen canadien :
- dont la première langue apprise et encore comprise est le français; ou
- qui a reçu son instruction, au niveau primaire, en français au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone de la province; ou
- dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire en français au Canada.

Admissibilité aux écoles francophones

Comité d'admission accéléré

Le Conseil reconnaît que dans certains cas, l'école de langue française est un choix évident pour le bien-être et la réussite scolaire de l'élève. Le Conseil prévoit donc un processus d'admission accéléré pour les cas suivants :

- 1) Un élève issu de l'immigration francophone dont le parent, tuteur ou tutrice et l'enfant parlent la langue française mais ne sont pas des ayants droit. Dans la plupart des cas, il s'agit de personnes d'expression française, en provenance d'un pays où le français est la ou une des langues officielles.
- 2) Un élève dont les grands-parents ont le statut d'ayant droit; et le parent, tuteur ou tutrice ou l'enfant parlent la langue française mais ne sont pas des ayants droit.*

suite

Admissibilité aux écoles francophones

Comité d'admission accéléré

- * Certains francophones, tant en Ontario qu'ailleurs au Canada, n'ont pas eu accès à une éducation en langue française et ils ont ainsi perdu leurs droits constitutionnels. Afin de réparer ces préjudices du passé, le Conseil peut aussi admettre dans ses écoles l'élève dont le parent, tuteur ou tutrice ne parlent plus couramment le français mais dont un des grands-parents était un ayant droit.
- 3) un élève dont le parent, tuteur ou tutrice et l'enfant parlent la langue française mais n'ont pas le statut d'ayant droit au sens de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les écoles Viamonde

Admissibilité aux écoles francophones

Comité d'admission régulier

- Entrevue initiale
 - Rappel le mandat de l'école française, appui linguistique
- Confirmation des compétences linguistiques
 - Évaluation des compétences linguistiques (relatifs à l'âge)
- Recommandation de l'équipe-école
 - Les résultats confirment la tenue d'une réunion avec le comité
- Réunion du comité d'admission régulier
 - Pour confirmer oui ou non l'admission de l'élève

Les écoles Viamonde

Merci et Maintenant, la tournée virtuelle

Questions?

Les écoles Viamonde